

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Les internes de Strasbourg en grève pour défendre leur formation »

Ce sont deux grèves auxquelles participeront les internes en médecine de Strasbourg durant ce mois de décembre.

La première, le 30 novembre, en soutien au Collectif Inter-Hôpitaux qui tente de défendre l'hôpital public, ancien fleuron du système de santé français, actuellement à l'agonie après une dizaine d'année d'austérité et de gestion déconnectée du besoin de santé de la population.

La seconde, une grève illimitée à partir du 10 décembre, afin de défendre la qualité de leur formation.

En effet, une réforme de l'internat est actuellement en cours, son décret d'application étant paru en 2017. Et pourtant, fin 2019, les internes ne connaissent toujours pas leur statut pour 2020 !

La réforme prévoit pour ceux entrant dans leur dernière année d'internat une « année de consolidation », où l'interne devient « docteur junior » car ayant passé sa thèse un an plus tôt.

- Au lieu d'effectuer deux stages de 6 mois comme les années précédentes afin de terminer sa formation, l'interne sera envoyé pendant 1 an dans un service de la grande région (ouvert et agréé de façon inconnue), au gré d'un « Big Matching » (aux modalités toujours inconnues), par un logiciel toujours pas développé (et dont les développeurs sont toujours inconnus).
- Dans ce service, l'interne y exercera sous une responsabilité inconnue, pour une rémunération inconnue.
- Quid des internes décalés de 6 mois pour cause de disponibilité, maladie ? C'est inconnu.

Cependant, ce qui est connu, c'est l'impossibilité pour ces internes en dernière année d'aller se former dans un CHU hors de la région, comme c'était le cas jusque-là (les échanges « Inter-CHU »).

Autre sujet épineux : l'ordonnance dite « loi anti-cadeaux » qui interdit aux industriels de financer des formations aux internes. Or, l'Etat est dans l'incapacité de financer ces formations indispensables aux internes (journées de formation régionales, inscription à des congrès scientifiques nationaux et internationaux aux coûts prohibitifs pour les internes, financement de formations pratiques en chirurgie ou sur des domaines surspécialisés, financement des inscriptions à des Diplômes Universitaires...).

Ainsi, c'est environ 150 millions d'euros par an de formation dont l'Etat prive les internes, sans contrepartie.

A défaut d'être payés à la hauteur du travail effectué, à défaut de respecter la loi européenne sur le temps de travail, quitte à rester la main d'œuvre qualifiée bonne à tout faire et aux prix le plus bas de tout l'hôpital public, les internes demandent au moins à être respectés et correctement formés !